



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Construction Services Division/Division des services de construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet WEST MEMORIAL BUILDING	
Solicitation No. - N° de l'invitation EH900-173240/A	Amendment No. - N° modif. 012
Client Reference No. - N° de référence du client 20173240	Date 2017-06-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-362-72725	
File No. - N° de dossier fg363.EH900-173240	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-06-22	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boivin, Emmanuelle	Buyer Id - Id de l'acheteur fg363
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-5352 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: National Memorial Building Wellington Street, Ottawa, Ontario	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 012 vise à:

1. Publier les questions 41 à 44.

41	Les charges permanentes et les surcharges appliquées sur les dalles du rez-de-chaussée et du sixième étage sont superposées sur la feuille SD1 00-01. Prière de fournir cette information pour tous les autres étages de l'édifice.	Soumissionner conformément aux plans et devis. Les charges permanentes et les surcharges appliquées sur les dalles des autres planchers ne sont pas indiquées car il n'y a pas de travaux de nature structurale sur ces planchers.
42	Serait-il possible de clarifier l'intention de la note A026 (Tapis-terrazzo : Le tapis est à démolir.) sur la feuille AD1 00 et de la note A027 (Tapis-vinyle : Le tapis est à démolir.) sur les feuilles AD1 01 à AD1 06? Faut-il enlever uniquement le tapis? Le cas échéant, devons-nous enlever les restes de colle et de mastic ou les laisser en place? S'il faut enlever les deux types de revêtements de sol, prière de prescrire à quels endroits sur les plans.	Soumissionner conformément aux plans et devis. A026 – Le tapis est par-dessus le terrazzo. Enlever le tapis et préparer la surface en dessous conformément à la Section 01 73 00 – Exigences en matière d'exécution. A027 – Le tapis est par-dessus le vinyle. Enlever et préparer la surface en dessous conformément à la Section 01 73 00 – Exigences en matière d'exigences d'exécution.
43	Prière de clarifier l'intention de la note A022 (Vinyle-terrazzo) sur la feuille AD1 00. Faut-il prendre une quelconque mesure? Devons-nous enlever les deux types de revêtements de sol?	Soumissionner conformément aux plans et devis. Aucune mesure n'est requise.
44	Le PGMD indique que les mastics qui ont servi à coller les revêtements de sol qui ne sont pas d'origine ont endommagé irrémédiablement le linoléum. Devons-nous supposer que cet adhésif a aussi endommagé les revêtements de sol d'origine autres que le linoléum? Le cas échéant, devons-nous aussi enlever les revêtements de sol d'origine? Pour toutes les autres surfaces où nous devons enlever le revêtement de sol jusqu'à la dalle, quel est le niveau de finition requis? Devons-nous enlever tous les mastics et les colles?	Soumissionner conformément aux plans et devis. Le fini de plancher original ne doit être enlevé qu'aux endroits indiqués.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES